

L'Agence de l'Eau a mis en place depuis 15 ans un observatoire du prix de l'eau potable.

Il rassemble les données fournies par les communes et les distributeurs d'eau potable du bassin Adour-Garonne.

Il permet de suivre les évolutions des prix facturés et de leurs composantes.

## L'eau potable en quelques chiffres

**120 000 litres** (ou 120 m<sup>3</sup>) d'eau, c'est la quantité moyenne\* d'eau qui est acheminée chez vous tous les ans.

(\*consommation moyenne d'une famille composée de 2 à 3 personnes)

L'eau du robinet coûte **200 à 400 fois** moins cher que l'eau en bouteille.

**12 analyses** (minimum réglementaires) sont réalisées par an par le ministère de la Santé sur un réseau de distribution alimentant entre 5 000 et 15 000 habitants.

**470 € HT** par analyse, pour contrôler si l'eau contient des micropolluants (pesticides et solvants).

**120 € HT**: le prix d'une analyse chimique et microbiologique "standard" chez l'utilisateur.

## L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Sa mission essentielle est de faciliter les diverses actions d'intérêt commun, telles que la préservation, l'amélioration et l'aménagement des ressources en eau et des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions et la connaissance.

Pour agir, l'Agence de l'Eau perçoit auprès des usagers des "redevances" calculées en fonction de la pollution rejetée et des quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel (cours d'eau, nappes d'eau souterraines, barrages). Elles apparaissent sur votre facture d'eau potable sous l'intitulé "redevance pollution" et "redevance prélèvement".

Elle peut ainsi attribuer des aides financières aux collectivités territoriales, aux industriels et aux agriculteurs qui réalisent des actions de dépollution, améliorent leur gestion de l'eau et préservent les ressources aquatiques.

### Agence de l'Eau Adour-Garonne

90 rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

### Délégations

**Bordeaux** Quartier du Lac - Rue du Professeur-André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 11 19 99 - Fax 05 56 11 19 98  
Départements : 16-17-33-47-79-86

**Brive** 94, rue de Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. 05 55 88 02 00 - Fax 05 55 88 02 01  
Départements : 15-19-24-63-87

**Pau** 7, passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau cedex  
Tél. 05 59 80 77 90 - Fax 05 59 80 77 99  
Départements : 40-64-65

**Rodez** Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. 05 65 75 56 00 - Fax 05 65 75 56 09  
Départements : 12-30-46-48

**Toulouse** 46, av. du Général Decrouste - Basso Cambou  
31100 Toulouse  
Tél. 05 61 43 26 80 - Fax 05 61 43 26 99  
Départements : 09-11-31-32-34-81-82

Agence de l'Eau  
Adour Garonne

Etablissement public du ministère de l'Ecologie et du développement durable



## L'évolution du prix de l'eau potable



O AG 30557

Agence de l'Eau Adour-Garonne - février 2006 - Diffusion : distributeurs d'eau potable du bassin Adour-Garonne

Agence de l'Eau

Adour Garonne

SERVICE DOCUMENTATION

90, rue de Férétra  
31078 Toulouse Cedex 4

Tél : 05.61.36.37.38

Fax : 05.61.36.37.28

doc@eau-adour-garonne.fr

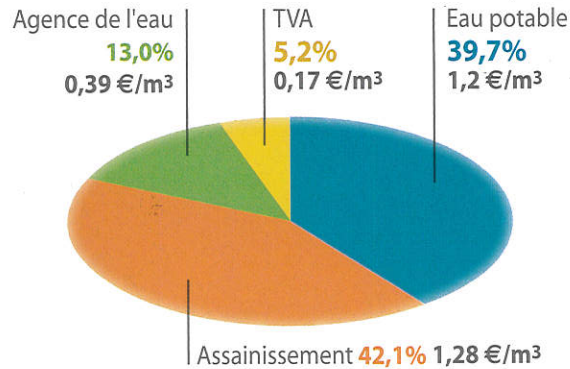


Agence de l'Eau  
Adour Garonne

Etablissement public du ministère de l'Ecologie et du développement durable



Adour-Garonne :  
un prix moyen de  
**3,04 €/m<sup>3</sup> TTC**  
en 2005



Prix moyen de l'eau potable pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> par foyer

Votre facture comporte :

■ **la part de la distribution de l'eau potable**, qui finance la production d'eau potable l'abonnement annuel et la location du compteur, **perçu par la commune et/ou son délégataire** ;

■ **la part de la collecte et l'assainissement des eaux usées** (pour les abonnés desservis par un assainissement collectif), **perçu par la commune et/ou son délégataire**, qui finance les investissements nécessaires (réseaux d'assainissement et station d'épuration) et l'entretien de ces ouvrages ;

■ **les redevances pour la protection de l'environnement**.

Elles sont **reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** :

- redevance "prélèvement" imputée sur la part "eau potable", affectée à la gestion des ressources en eau,
- redevance "pollution" imputée sur la part "assainissement", affectée à la lutte contre les pollutions de l'eau ;

■ **la TVA** lorsqu'elle s'applique (notamment pour les communes de plus de 3000 habitants).

Depuis 2001,  
une nouvelle  
tendance  
à la hausse

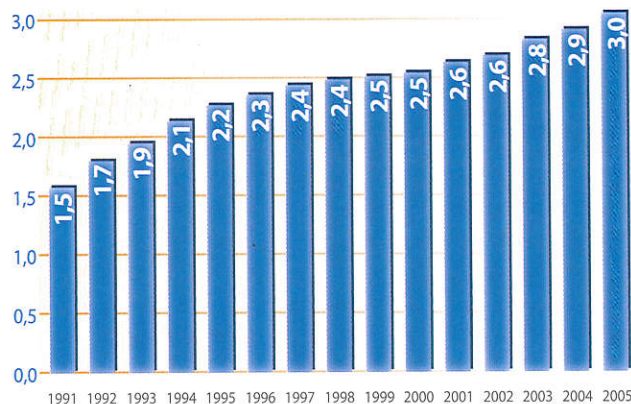
Le coût moyen en 2005 marque dans le bassin Adour-Garonne une progression de 4,4% par rapport à 2004.

Cette hausse s'explique par deux facteurs :

- un accroissement des investissements réalisés par les communes, sous l'effet de la réglementation, notamment en matière d'assainissement collectif. De nombreuses communes n'ont pas de réseau d'égout ni de station d'épuration, ou sont dotées d'équipements insuffisants ou obsolètes ;
- les fortes augmentations des coûts de la construction et de l'énergie.

## Evolution du prix moyen de l'eau potable

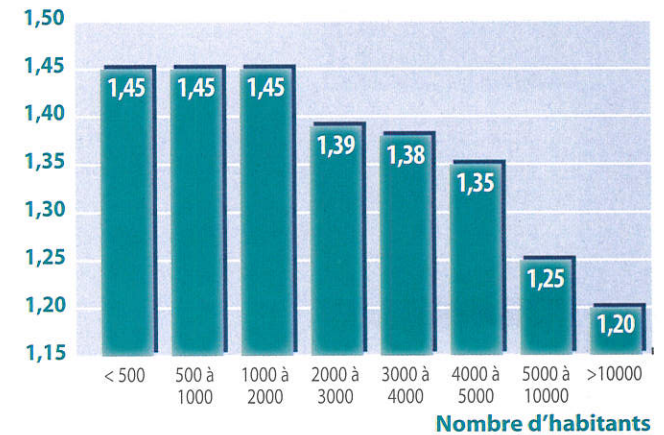
Prix global TTC €/m<sup>3</sup>



En moyenne,  
le prix  
de l'eau potable  
varie  
avec la taille  
de la commune

La part "eau potable" est inversement proportionnelle à la taille des communes. Il faut en moyenne 48 mètres de réseau pour alimenter un habitant en milieu rural contre 5 mètres en milieu urbain.

Part "eau potable" €/HT/m<sup>3</sup>



Pour la part "assainissement", la taille de la collectivité a une incidence. Les collectivités en zone rurale investissent de plus en plus en matière de collecte et d'épuration des eaux.

Part "assainissement" €/HT/m<sup>3</sup>

